



Association
des Ludothèques
Françaises

Livret d'accueil des volontaires en Service civique

Vous vous êtes porté-e volontaire pour une mission au service de l'intérêt général au sein du réseau des ludothèques. Quelle bonne idée !

L'Association des Ludothèques Françaises est une association nationale de jeunesse et d'éducation populaire qui fédère, représente et accompagne les ludothèques qui partagent sa vision du jeu. Elle dispose d'un agrément collectif permettant aux ludothèques adhérentes d'accueillir des volontaires en Service Civique.

Cet agrément peut soit bénéficier directement aux ludothèques, soit indirectement par une mise à disposition. Mais honnêtement, ça ne change pas grand-chose pour vous.

Vous avez dit éducation populaire ?

L'éducation populaire est un mouvement qui s'est développé au milieu du XXe siècle, avec l'idée qu'il est important que chacun soit en capacité de comprendre la société dans laquelle il vit et de s'émanciper des opinions toutes faites, de manière à pouvoir agir sur la société et la transformer.

Il ne s'agit donc pas d'éduquer les « gens du peuple », ni d'occuper les enfants pendant que leurs parents travaillent, mais de permettre à chacun-e, quel que soit son âge, sa culture, son milieu, ou tout autre marqueur social, de prendre en main sa propre éducation.

Les ludothèques, qu'est-ce que c'est ?

Les ludothèques sont des équipements culturels qui mènent des actions autour du jeu en tant que pratique : l'acte de jouer, et en tant que patrimoine : les jeux et les jouets (jeu sur place, prêt, animation, conseil/formation...)

Ce sont des lieux ressources gérés par des ludothécaires, ouverts à toutes et tous, qui ont pour mission de donner à jouer, d'accompagner les mises en jeu, de diffuser la culture ludique, et de préserver le jeu de toute récupération.

Elles accueillent ensemble des publics de tout âge et sont ouvertes aux collectivités les plus diverses (écoles, crèches, centres de loisirs, institutions spécialisées...). Elles proposent du jeu sur place, du prêt, des animations, du conseil.

En favorisant le jeu, les ludothèques aident les enfants à grandir et les parents à vivre des moments privilégiés avec eux. Convivialité, éducation, socialisation et plaisir font le quotidien des ludothèques.

1. Le dispositif du Service Civique

Rappel

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, inscrit dans le code du service national par la loi du 10 mars 2010. Le contrat de Service Civique ne relève pas du code du travail et organise une collaboration exclusive de tout lien de subordination entre un jeune et une structure d'accueil. Il donne lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'État et la structure d'accueil.

Les volontaires accomplissant un service civique ne peuvent en aucun cas se substituer à un emploi salarié, ni accomplir les missions quotidiennes de la structure, que ce soit en termes d'animation, de gestion administrative ou de communication.

En tant que volontaire, vous vous êtes engagé-e à essayer de remplir une mission proposée par l'ALF aux ludothèques, dans le cadre des spécificités de la structure qui vous accueille.

Pour vous accompagner dans ce projet, vous bénéficiez des soutiens suivants :

- **Une prestation de subsistance** dont une partie est versée par l'État (d'un montant de 496,94€ (+ éventuellement 113,13€ dans certains cas pour des bénéficiaires du RSA ou des étudiants boursiers), et une autre partie (113,02€) par la structure qui vous accueille.
- **Des tuteurs·trices** qui sont là pour vous accompagner : en plus de la personne qui vous accompagne dans la structure où vous allez effectuer votre mission,

vous pouvez aussi vous adresser à la personne référente de l'ALF, que vous pouvez contacter à l'adresse c.admin@alf-ludotheques.org ou en appelant au 06.64.69.79.22

- **Une formation civique et citoyenne** (obligatoire) composée de deux volets : un volet théorique (formation d'un ou deux jours sur un thème de société) et un volet pratique (formation aux premiers secours PSC1). Vous verrez avec votre tuteur.trice les modalités d'organisation de ces formations.
- **Un accompagnement à votre projet d'avenir** : même si vous allez adorer votre expérience de Service civique, vous ne pourrez pas rester volontaire toute votre vie. Vous pourrez donc profiter de votre période de volontariat pour préparer ce que vous ferez après, que ce soit sur un projet professionnel, ou tout autre projet personnel. Vos tuteur.trices sont aussi là pour vous accompagner dans cette démarche.

2. Les missions proposées par l'ALF

Pour vous aider à remplir la mission que vous avez choisie, voici quelques pistes de ressources que vous pouvez utiliser :

- Pour toutes les missions
 - vous pouvez trouver **des ressources documentaires** sur le [site de l'ALF](#)
 - vous pouvez poser vos questions auprès de votre tuteur ALF (c.admin@alf-ludotheques.org ou en appelant au 06.64.69.79.22)
- Pour la « Mission de soutien, d'information et d'accompagnement au jeu vidéo » :
 - vous pouvez trouver des ressources auprès du collectif [Pédagojeux](#), dont nous faisons partie
 - vous pouvez participer à la journée de formation « Proposer du jeu vidéo en ludothèque » qui se déroulera à Paris le 14 juin 2024 (gratuitement, hors frais de transport, hébergement et repas).
- Pour la Mission de sensibilisation à la question du jeu et du genre :
 - vous êtes invités à entrer en contact avec la ludothèque Ludambule, de Gap, qui a accompagné de nombreux volontaires et est ressource sur le sujet :

contact@ludambule.fr

- vous pouvez participer à la journée de formation « Les discriminations de genre à l'épreuve de la ludothèque », qui se déroulera à Paris le 12 juin 2024 (gratuitement, hors frais de transport, hébergement et repas).